

## **Sciences Po Lille, antisémitisme et autonomie universitaire : quand l'autonomie laisse la République démunie**

**Par Samuel Mayol**

L'affaire récente de Sciences Po Lille – celle de cette étudiante palestinienne ayant tenu des propos pro-Hitler et ouvertement antisémites sur les réseaux sociaux – suscite une légitime indignation. À l'heure où l'antisémitisme connaît une résurgence alarmante, il n'est plus possible de minimiser ni de relativiser. Ce type de dérive doit être dénoncé avec la plus grande fermeté, partout et toujours, notamment dans nos universités, qui devraient être des remparts contre la haine et l'obscurantisme.

Mais au-delà de l'indispensable condamnation de l'antisémitisme, cette polémique met en lumière un problème politique plus profond : le rôle de l'État dans nos universités et les limites, parfois béantes, de leur autonomie actuelle.

### **Les faits : une étudiante, des propos abjects, une institution dépassée**

Il a fallu l'intervention de « veilleurs » sur Internet pour que les publications, où Hitler est qualifié de « visionnaire », soient exhumées et relayées, entraînant un tollé immédiat. Accueillie en France sur proposition officielle du consulat, hébergée par la direction de Sciences Po Lille – l'étudiante n'a vu son inscription annulée qu'après le scandale. Les ministres et le préfet sont intervenus dans l'urgence pour demander la fermeture de son compte, saisir la justice, et rappeler les valeurs de la République.

Mais pourquoi ce réflexe n'a-t-il pas eu lieu plus tôt ?

### **Universités autonomes, responsabilités éclatées**

Cette faillite révèle la déconnexion entre l'État et ses universités. Depuis plus d'une décennie, l'autonomie, toujours vantée, a transformé la relation : politiques de recrutement, gestion des étudiants, communication – autant de domaines désormais laissés à l'appréciation presque souveraine de chaque établissement. Si ce modèle a permis aux universités d'innover, il les expose aussi à l'absence de pilotage national, de garde-fous et d'anticipation dans leur gestion quotidienne. Les rapports récents du Sénat et de la Cour des Comptes alertent sur la faiblesse du contrôle étatique. L'État n'a plus les moyens ni les outils pour surveiller ou corriger efficacement les manquements. On laisse aux établissements la responsabilité pleine et entière, sans qu'ils en aient toujours la capacité ou la volonté, notamment lorsque la pression médiatique n'est pas encore là.

### **L'État spectateur, le risque d'un vide souverain**

Lorsque survient une crise comme celle-ci, le pouvoir politique se retrouve relégué au rang de commentateur – envoyant des consignes après-coup, organisant des réunions et diligentant des enquêtes à rebours. L'État constate, déplore, puis s'agite sans réelle prise sur l'événement, car tout s'est joué en interne, dans un entre-soi universitaire déconnecté du reste de la société.

Or, la lutte contre l'antisémitisme, contre toutes les formes de haine, doit demeurer une mission régaliennne, portée au plus haut niveau par l'État et relayée avec force par ses institutions éducatives. L'autonomie ne doit jamais rimer avec impunité.

### **Pour un retour d'exigence**

Le modèle autonome de nos universités, qui doit sérieusement être remis en question, ne doit pas empêcher l'État d'exercer un contrôle stratégique sur les valeurs fondamentales : respect, tolérance, refus absolu de l'antisémitisme et de toutes les discriminations.

Il est urgent de renforcer la vigilance et la réactivité, pour que plus jamais une telle défaillance ne se produise dans nos universités.

L'histoire jugera sévèrement ceux qui auront été passifs ou naïfs devant la banalisation de la haine.

**Face à l'antisémitisme, la République n'a pas le droit d'être spectatrice, fût-ce au nom de l'autonomie de ses universités.**